



Municipalité  
de et à  
Rue Centrale 1  
1880 Bex

Bex, le 6 juin 2024

Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous êtes convoqués à une séance du Conseil communal

**le mercredi 19 juin 2024, à 19h00,  
à la Grande Salle, à Bex**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Remise du label Cité de l'Énergie
3. Communications de la Présidente
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
6. Assermentation d'un nouveau membre au Conseil communal
7. Rapport des commissions

7.1. Sur le préavis n° 2024/08 « Traitements, indemnités et vacations de la Municipalité - Jetons de présence et indemnités du Conseil communal et du Bureau électoral »

*Rapporteur pour la commission ordinaire*

*Rapporteur pour la commission des finances*

*Mme Fabienne Lauber*

*M. Dario Bucci*

7.2. Sur le préavis n° 2024/10 « Aménagement d'un carrefour giratoire Route de Rivarotte – Route du Grand-St-Bernard »

*Rapporteur pour les commissions ordinaire et des finances*

*Mme Valentine Moreillon*

8. Examen de la gestion et des comptes

8.1. rapport de la commission de gestion,

*Mme Circé Barbezat-Fuchs*

8.2. réponses de la Municipalité aux vœux et observations,

8.3. examen des motions en suspens,

8.4. rapport de la commission des finances,

*M. Pierre Athanasiadès*

8.5. approbation de la gestion et des comptes.

9. Motions, postulats, interpellations
  - 9.1. Interpellation de Mme Fabienne Lauber du groupe « Les Vert.e.s » intitulée « Sortons nos anciens smartphones des tiroirs pour leur redonner vie »
10. Nomination du Bureau du Conseil pour 2024-2025
  - 10.1. du (de la) Président(e),
  - 10.2. du (de la) 1<sup>er</sup> Vice-Président(e),
  - 10.3. du (de la) 2<sup>ème</sup> Vice-Président(e),
  - 10.4. des scrutateurs,
  - 10.5. des scrutateurs suppléants.
11. Communications de la Municipalité
12. Vœux et demandes de renseignements

La Présidente du Conseil communal



Gaëlle Valterio

**AVIS IMPORTANT**

Les excuses, pour quel motif que ce soit, doivent impérativement être annoncées au secrétariat municipal (dernier délai le 19.06.2024, 16h30) ou à la Présidente avant le début de la séance.

La buvette sera ouverte à l'issue de la séance pour vous hydrater et apaiser vos estomacs (planchettes)